

SUPPRIMONS L'INTERDICTION DE CIRCULER INSTALLÉE A LA RUE DES MINOTERIES

Début janvier 2012, un panneau « interdiction de circuler » a été installé au début de la rue des Minoterles, au niveau du carrefour avec la rue Dancet et la rue des Battoirs. Des poteaux amovibles ont par ailleurs été réinstallés pour empêcher la circulation dans la rue des Minoterles.

De ce fait, les motocycles ne sont plus autorisés à se garer au pied de l'immeuble de la rue des Battoirs 7. Les nombreux scooters et motos qui étaient garés à cet emplacement sont donc désormais contraints de se partager les quelques **rare places deux roues disponibles** à la rue Dancet lorsque celles-ci ne sont pas occupées par des vélos abandonnés ou recouvertes par des terrasses de restaurant.

Il faut rappeler que dès les beaux jours, plus d'une **cinquantaine de motos et de scooters** se garalent à cet emplacement, ce nombre variant pendant le reste de l'année en fonction de la météo. Les personnes travaillant dans l'immeuble de la rue des Battoirs 7, comme d'autres dans les immeubles alentours, sont donc aujourd'hui incapables de garer leurs deux roues légalement à proximité de leur lieu de travail.

Les pétitionnaires demandent donc instamment au Conseil administratif et au Conseil municipal de la Ville de Genève de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour **installer un parking moto** suffisant au pied de l'immeuble de la rue des Battoirs 7 et de **déplacer l'interdiction de circuler** plus loin dans la rue des Minoterles afin de permettre l'accès à ces places deux roues à peindre au sol au début de la rue.

Nom

Prénom

Adresse

Signature

Kaiser Böhler

Rue des Battoirs 7
Case Postale 284
CH-1211 Genève 4
Plainpalais

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
R 11 JUIN 2012
Arrêté par:
Copier:

Conseil municipal de la Ville de Genève
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

A l'att. de Monsieur Jean-Charles RIELLE,
Président

Genève, le 8 juin 2012 / sb

Concerne : Pétition « Supprimons l'interdiction de circuler à la rue
des Minoteries »

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre en annexe une pétition comptant
soixante-sept signatures demandant la suppression de l'interdiction
de circuler installée à la rue des Minoteries.

Je précise que les soixante-sept signataires de cette pétition
travaillent dans l'immeuble de la rue des Battoirs 7 et qu'aucune
signature n'a été recherchée dans l'immeuble de la rue des
Minoteries ou ailleurs.

La question abordée est donc susceptible de concerner davantage
de personnes encore.

Je souhaite être auditionné, le cas échéant avec quelques autres
signataires de la pétition, par votre Conseil municipal, respectivement
la Commission chargée de traiter la pétition.

Je saisis l'occasion de la présente pour vous transmettre une copie
de la lettre, ainsi que de ses annexes, que j'adresse ce jour à
Monsieur le Maire à ce sujet.

Je vous remercie pour votre attention et vous prie de croire, Monsieur
le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.


Antoine E. BÖHLER

Annexes : ment.

Jean-Louis Kaiser
Avocat
jlkaiser@kaiser-bohler.com
Tél: 022 807 11 44
Fax: 022 807 11 45
—

Antoine E. Böhler
Avocat
Master of Business
Administration (Cranfield)
Diplôme d'études
supérieures en droit
antoine.bohler@kaiser-bohler.com

Robert Hensler
Avocat
Ancien Chancelier d'Etat
robert.hensler@kaiser-bohler.com
Tél: 022 818 46 46
Fax: 022 818 46 49
—

Albert-Florian Kohler
Avocat
a.kohler@kaiser-bohler.com

Alexandre E. Böhler
Avocat
alex.bohler@kaiser-bohler.com

Limaya Molango
Avocate stagiaire
l.molango@kaiser-bohler.com
Tél: 022 818 46 46
Fax: 022 818 46 49